



Pessac le 17 novembre 2008

Monsieur le Maire de Pessac
MAIRIE DE PESSAC
Place de la 5^{ème} République
33604 PESSAC CEDEX

~~~~

Objet : *Troisième phase du TCSP sur Pessac et environnants*

Références : Concertation des grands projets de la CUB

~~~~

Monsieur le Maire,

Je vous adresse les conclusions de notre syndicat à la grille d'analyse de la 3^{ème} phase du TCSP à Pessac et environnants proposées par le Bureau de la Fédération des syndicats et comités de quartiers à ses adhérents.

Les propositions contenues dans le document conclusif de la Fédération sont totalement partagées.

Cependant il est souhaitable d'insister sur certains points concernant Pessac-Bourg en particulier dans ce projet :

- **Mise en réseau** avec la deuxième centralité de Pessac à l'Alouette ;
- **Accès direct** aux zones d'activités, à la zone hôtelière, à la Cité des métiers, au CHU Groupe Sud, au parc du Bourgaillh, à la zone aéroportuaire et à la ligne A ;
- Mise en œuvre du **tram-train** en rétablissant le triangle des Echoppes et en étudiant les possibilités d'implantation d'une *station aux Echoppes* et de *circulation du tram-train sur le réseau du tramway* à partir de Pessac-Centre.

Il convient également de prendre en compte les **propositions d'amélioration** du fonctionnement actuel de notre pôle multimodal en ouvrant une réflexion Région/Cub/Mairie/Usagers/Quartier sur la *gestion globale, cohérente et continue* des équipements liés au pôle [**gare, parcs, services...**] pour conforter le **service public de la mobilité** à Pessac-Centre:

- **Piétons** : l'accessibilité des trottoirs sera mieux assurée par une *véritable lutte contre le stationnement sauvage* (qui devrait être une priorité absolue : l'application de la règle juste protège le faible, ici le piéton) sur les abords de la gare notamment.
- **Vélos** : il est nécessaire de mettre en œuvre un *système de prêt simple* et de *parcs sécurisés* avec des services associés (réparation, entretien...) à proximité immédiate du pôle (angle Dulout / Gambetta). Des *arceaux* inadaptés, implantés sans concertation ni discernement, représentent des *obstacles* à la circulation des personnes et une galère pour personnes à mobilité réduite et les mal voyants en particulier ! Le parvis de la gare doit rester le plus dégagé possible.
- **Bus** : le *rabattement* sur le pôle doit être la règle. A défaut, le *point de report* se situe à proximité immédiate de l'intersection Pasteur / Gambetta, plus court chemin vers le pôle et le plus lisible.

- **Livraisons** : ce transport de marchandises n'est pas organisé. Il conviendrait d'étudier une *plateforme* proche de la gare (intersection Dulout / Gambetta ?) permettant un *éclatement* : la transposition de l'expérience bordelaise à cet égard est à évaluer.
- **Voitures** : elles sont de fait bannies du Centre faute d'un parc-relais pour les usagers du tramway et d'un parc-train pour ceux du train alors même que l'on dispose d'un parc souterrain largement sous utilisé et amorti depuis des années et que le dossier d'enquête publique y affectait pourtant des places à cette fin !
 - L'ouverture de ce parc aux seuls abonnés du tramway est ubuesque car on leur tient le langage suivant : « *Vous venez jusqu'à maintenant en bus, par pitié, venez en voiture dans ce parc, c'est gratuit pour vous* » avec le succès que l'on sait. On encourage l'accès des voitures qui ne venaient pas jusque là !
 - Aux autres, il est indiqué que le parc souterrain est payant ou bien qu'ils doivent aller dans les parcs-relais de Bougnard (saturé) ou d'Unitec (en voie de saturation) au prix de quelques kilomètres gaspillés, polluants, de temps perdu, au détriment de l'animation du Centre et au risque d'utiliser la voiture jusqu'à sa destination finale. Cette alternative n'existe pas pour les usagers du train.
 - Autrement, les voitures doivent stationner sur les *espaces gratuits disponibles*, loin de la gare et en concurrence avec les besoins des riverains [cette situation serait encore aggravée par le développement du stationnement payant sur Dulout fermement refusé dans ces conditions et en l'état par les habitants] ou *de l'autre côté de la voie ferrée* : à son retour l'usager part retrouver rapidement sa voiture et rentre chez lui sans « utiliser » le Centre (Cinéma, restaurants, magasins, services....).
 - Il convient enfin de rappeler que les usagers du train bénéficiaient du *stationnement gratuit* jusqu'aux travaux de la 2^{ème} phase du tramway à proximité immédiate de la gare sur des emprises SNCF aujourd'hui occupées par le tramway. Ces places perdues doivent être *compensées* par le bénéficiaire (le tramway) sinon il y a dégradation du service de notre gare.
 - Lors du dernier comité de suivi de la ligne TER Bordeaux - Arcachon il a été convenu que le parc-train était la condition nécessaire au report modal – comme l'abri sécurisé des vélos - . Or Pessac-Centre est non seulement une gare TER mais encore un arrêt pour de multiples autres trains.

Dans ces conditions si l'on veut favoriser l'usage des transports collectifs par voie ferrée (train et tramway), réaliser un véritable pôle multimodal *complet*, permettre le *report modal*, l'utilisation *intelligente et optimale* de la voiture et le *dynamisme* du Centre-Ville, il faut utiliser le parc souterrain en **parc-relais** [favorable au covoiturage] pour les usagers du tramway et en **parc-train** pour les usagers du train [*stationnement gratuit de compensation*].

- **Avions** : par construction avec la jonction des lignes A et B sur la zone aéroportuaire l'accès direct à l'aéroport sera possible depuis Pessac-Centre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
J.C Larrezet

Destinataire : Cf. supra lex.
Copie Externe : Concertation publique
Copies Internes : Prés. Dossier et Archives

*Association de défense des intérêts des habitants – Siège social : 28 rue Roger Cohé
Président : Jean-Claude LARREZET*